



Associations de Genève
Fédération associative genevoise FAGE

APPEL à LA CONSTITUANTE GENEVOISE

Adopté en assemblée générale le 11 mai 2011

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée constituante,

Depuis le début de vos travaux, vous avez reçu des dizaines de propositions écrites émanant des différents secteurs actifs de la société. Dans votre avant-projet vous les avez largement ignorées. Votre texte en est décevant ! Alors que vous en préparez la version finale :

- 1. Sachez écouter les propositions de la société !**
- 2. Osez innover !**

L'intérêt de revoir dans son ensemble un texte constitutionnel porte bien sûr sur sa mise en ordre et sa mise-à-jour, suite aux modifications partielles qu'il a subies depuis son adoption. Ce faisant, comme dans tout processus de révision constitutionnel, cette mise-à-jour a pour but de prendre acte des évolutions récentes de la société.

A Genève, il a été décidé de faire passer cette révision non par une simple procédure de révision technique, mais par une Assemblée constituante, ouverte à la société civile. Cela implique une ambition plus forte. Celle d'une plus large participation au processus afin d'avoir un texte en phase avec les besoins et les enjeux ressentis par la population, renouvelant ainsi le contrat social qui doit fonder la collectivité. C'est ce qui justifie son coût et ses appels répétés aux contributions des forces de la société.

Les associations de Genève ont largement répondu à ces appels :

- Elles ont participé à la campagne et suivent les travaux par l'intermédiaire de leurs 3 élus.
- Elles ont discuté, préparé et élaboré des dizaines de propositions, envoyées sous forme de pétitions et de propositions collectives
- Elles ont analysé l'avant-projet, article par article, et ont fait part de leurs réactions, tant pour chaque association que collectivement, en Assemblée générale, avec une synthèse de la Fédération associative genevoise-FAGE.

Les dizaines de propositions des associations comprennent tant des améliorations institutionnelles que des orientations de politiques publiques ou des mesures innovantes touchant tous les domaines de la vie collective. Toutes nécessitent de trouver une base constitutionnelle pour faciliter ou initier leur développement et ainsi se donner des moyens plus appropriés pour répondre aux défis émergents.

Afin de souligner leur caractère innovant, un petit échantillon, illustratif de la diversité des questions abordées, est proposé ici :



Associations de Genève
Fédération associative genevoise FAGE

5 exemples de propositions d'innovations, prises dans les contributions des Associations de Genève

1. Observatoire et Forum des réalités sociales

Avec les grands changements que connaissent nos sociétés, les problèmes sociaux se sont diversifiés, touchant des populations elles aussi changeantes. Les structures prévues pour aborder ces questions ne sont pas forcément adaptées pour suivre la vitesse de ces changements et c'est ainsi que des problèmes surgissent, voire persistent sans que soient proposés de remèdes appropriés. A titre d'exemple, cela peut concerner aussi bien l'émergence de nouveaux phénomènes chez les jeunes que la précarisation dans certains secteurs de personnes pourtant insérées dans le monde du travail. Les associations qui sont sur le terrain sont souvent parmi les premières à pouvoir observer ces évolutions. Dans certains cas ce sont aussi elles qui apportent les premières réponses. Pourtant, il n'y a toujours pas de lieu institutionnel à Genève qui permette, avec tous les acteurs concernés (services publics, associations, acteurs sociaux, centres de recherche), de réunir et de mettre constamment à jour la diversité des connaissances du terrain et de fonder ainsi, plus correctement, les politiques publiques. *(Proposition faite par les regroupements des associations du secteur social)*

2. Service citoyen

En raison de l'évolution de notre société et de l'aggravation des inégalités socio-économiques, chacun peut constater la progression de sentiments de stress et d'insécurité, d'individualisme ou de repli sur soi. Cependant, une nouvelle forme d'engagement citoyen ouvert à toutes et à tous pourrait favoriser le mieux vivre ensemble, la création et le maintien de lien social, ainsi que l'intégration sociale et professionnelle. La mise en place d'un service citoyen offrira une structure permettant à toute personne souhaitant le faire de se mettre au service de la société, pour une période plus ou moins longue et de façon plus ou moins intense, suivie et continue et de bénéficier pour cela d'un encadrement de qualité. Le service citoyen pourra s'accomplir à plein temps ou à temps partiel, sur de courtes ou longues périodes. Il sera en cela différent d'un engagement bénévole et répondrait à d'autres types de demandes, dans de nombreux domaines tel que la santé, le social, la promotion de la paix et de droits fondamentaux ou encore l'environnement. Une telle initiative permettra de promouvoir l'envie de s'engager pour la communauté. Il s'avérera valorisant tant pour les usagers que pour les personnes « en service », apportant ainsi une plus-value à l'ensemble de la société. *(Proposition du Groupe de réflexion indépendant pour un service citoyen)*



Associations de Genève
Fédération associative genevoise FAGE

3. Plan Energie-climat

Un canton prospère comme Genève dans un pays aussi riche que la Suisse a le devoir moral d'être une locomotive sur les questions climatiques. Car si nous n'arrivons pas ici à prendre les mesures qui s'imposent, comment concevoir que nous y arriverons ailleurs ? Notons que, loin de constituer un obstacle au développement et au rayonnement de Genève, les mesures d'un Plan climat cantonal peuvent constituer une formidable opportunité pour faire de Genève un territoire d'avenir, réunissant et stimulant les compétences déjà existantes et se profilant comme un pôle de créativité sociale, financière et technologique de renommée internationale. Les incitations permettant de transformer et décarboniser l'économie genevoise se doivent d'être ambitieuses. Pour chaque secteur d'activité à Genève, le Plan climat cantonal doit définir les actions selon 3 piliers : 1) le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables, 2) l'amélioration de l'efficacité énergétique, 3) les changements d'habitudes. (*Proposition de Noé21*)

4. Accès universel aux réseaux électroniques

Dans la vie courante d'aujourd'hui, à Genève, il n'est plus beaucoup d'actes qui ne recourent aux moyens électroniques. La vie démocratique ne peut plus laisser de côté cette dimension. En particulier la ville qui fut le berceau de l'Internet et qui est le siège de l'Union internationale des télécommunications. La réalité de modes inégalitaires d'accès, d'usage et de participation et d'élaboration de l'information nécessitent une réponse. D'autant que ce précisent des tendances commerciales à créer un Internet à plusieurs vitesses. L'accès universel est compris comme la possibilité pour tout citoyen de ce monde, quel que soit son degré de compétence numérique et sa situation géographique et socio-économique, de créer et/ou d'utiliser de lui-même ou par médiation les réseaux télématiques préalablement installés dans son milieu, ainsi que de trouver et de mettre sur le Net les informations utiles pour son projet de vie. Le concept d'accès universel suppose donc la proximité et la disponibilité des réseaux numériques et leur interopérabilité, le service universel (à haut débit, par exemple), l'usage et l'accessibilité pour tous à la technologie et à l'information, la capacité d'interpréter les données, ainsi que la participation au renouvellement du système et du contenu web. La Finlande est le premier pays à avoir inscrit dans sa loi l'accès au haut débit, mais l'Europe se penche également sur la question. L'amendement 138 au "paquet Télécom", qui fait de l'accès à Internet un "droit fondamental" au titre de la liberté d'expression, est actuellement en procédure de conciliation à Bruxelles. (*proposition du groupe de travail « société de l'information » de la FAGE*)



Associations de Genève
Fédération associative genevoise FAGE

5. Instance publique de prospective et d'aménagement de l'Agglo franco-valdo-genevoise.

Le projet d'Agglomération franco-valdo-genevois a l'ambition de projeter la région à l'horizon 2030 et veut en assurer un développement durable, dans toutes ses composantes, économiques, sociales et environnementales. Il impose d'avoir une vision prospective. L'importance que prend le projet d'Agglomération pour la vie quotidienne nécessite aussi qu'il puisse être saisi et compris par le public. D'autant que depuis le projet de décembre 2007, le contexte a considérablement changé. La crise écologique s'est doublée d'une profonde crise économique. L'Agglomération doit s'inscrire maintenant dans une nouvelle perspective. La partie "politique de service" du projet d'Agglomération, qui tend à renforcer la cohésion sociale, devient prioritaire pour éviter de voir la fracture sociale s'approfondir. Il doit également faciliter une planification concertée et durable grâce aux nombreux bureaux d'étude qui ont apporté leurs analyses et leur expérience. Cette vue d'ensemble doit permettre de remettre en question des aménagements prévus quand ces questions n'étaient pas encore à l'ordre du jour. Il n'est dès lors pas logique que la mise en œuvre actuelle ne procède que d'une addition de tous les projets du Plan Directeur Cantonal et du Projet d'Agglomération. L'articulation existante entre les instances de pilotage et de concertation de l'Agglo et du canton doit être transformée et faire émerger une instance plus lisible et plus cohérente pour le public, comprenant notamment:

- a. un observatoire de l'Agglo, accessible au public,
- b. une instance publique de prospective pour la région franco-valdo-genevoise,
- c. une instance de débat de l'aménagement, intégrant les différentes échelles locales et régionales et leurs acteurs respectifs.

(proposition issue de la Coordination économique et sociale transfrontalière (CEST) et de Pro Natura)